



INFRASTRUCTURES — L'URGENCE D'AGIR  
***MAINTENANT!***

## GUIDE DE RÉSERVATION INFRAEXPO



CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC | 23-24 NOVEMBRE 2026

## CONGRÈS INFRA 2026

Le congrès annuel **INFRA** du **CERIU** offre aux participants une occasion unique d'échanger avec les spécialistes du domaine, des universitaires et des professionnels et lui permet de poursuivre **sa mission** : celle de mobiliser les milieux, mettre en commun les expertises et encourager les techniques innovantes dans le domaine des infrastructures municipales.

**En mode hybride**, sa programmation comporte **trois sessions en parallèle**, présentées **à la fois en présentiel et en virtuel**. Une soixantaine de conférences promettent des contenus innovants et de haut niveau, couvrant toutes les facettes des infrastructures municipales et répondant aux questions et préoccupations des participants.

Le congrès INFRA est l'événement phare du CERIU et le rendez-vous annuel incontournable des experts du milieu des infrastructures urbaines.



**LA FORCE  
DU PARTENARIAT**

## LA THÉMATIQUE

# INFRASTRUCTURES — L'URGENCE D'AGIR **MAINTENANT!**

**Les municipalités du Québec jouent un rôle central dans la gestion des infrastructures, en assumant la responsabilité d'environ 60% de celles-ci.** Leur mission essentielle est d'assurer les services de base qui garantissent la sécurité, la santé et la qualité de vie de leurs citoyens : approvisionnement en eau potable, gestion des eaux usées, gestion des matières résiduelles, entretien du réseau routier, services d'urgence, gestion et entretien des bâtiments et espaces publics.

Pourtant, de nombreuses infrastructures de première nécessité présentent un vieillissement important. Certaines sont parfois vétustes ou mal adaptées aux exigences actuelles et à venir. Avec l'ampleur croissante des défis économiques, climatiques et démographiques, il est urgent d'agir collectivement pour transformer les pratiques grâce, entre autres, à :

- L'innovation, avec l'intégration intelligente de solutions fondées sur les données, les modèles, l'intelligence artificielle et les technologies d'inspection ou de suivi.
- La collaboration, à travers l'octroi de contrats selon des modes collaboratifs, favorisant ainsi une meilleure synergie entre les parties prenantes.
- La responsabilité collective, qui implique de nombreux intervenants : citoyen, chercheurs, firmes, fournisseurs, fonctionnaires avec l'appui financier et réglementaire des gouvernements.

Il s'agit d'un engagement collectif : « offrir aux générations futures des municipalités en santé capables de soutenir leur propre développement sans compromettre le niveau de services aux citoyens... »



**M. Carl Desharnais, ing., P.M.P.**

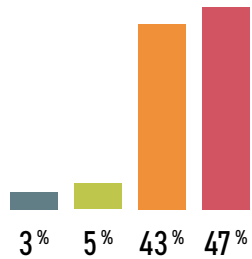
Directeur général adjoint,  
 Infrastructures durables  
 Ville de Québec

## PROFIL DES PARTICIPANTS 2025

La 31<sup>e</sup> édition de notre congrès a établi un autre record de participation !

### EN BREF

**60+ CONFÉRENCES** ET **3 PANELS** – **12 SESSIONS** SUR 2 JOURS –  
**72 EXPOSANTS** DANS LE SALON INFRAEXPO – **1 200 PARTICIPANTS**  
 (908 présentiel + 315 virtuel) répartis comme suit :



– **MUNICIPALITÉS [47%]** – **ENTREPRISES [43%]**  
 – **MINISTÈRES ET ASSOCIATIONS [5%]** – **INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT [3%]**

Une programmation sur deux jours proposait une soixantaine de conférences présentées par près d'une centaine de conférenciers de haut calibre, provenant du Québec, du Canada et de l'international.

**2** JOURS

**72** EXPOSANTS

**12** SESSIONS

**60+** CONFÉRENCES

**1200** PARTICIPANTS  
 908 PRÉSENTIEL +  
 315 VIRTUEL

# INFRAEXPO 2026

## ÊTRE EXPOSANT C'EST...

### VISITES EXCLUSIVES DU SALON DES EXPOSANTS :

- Lors du lunch et des pauses-café.

### 1 COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE DANS LE SALON INFRAEXPO :

- le lundi 23 novembre 2026.

### CONCOURS DES EXPOSANTS :

- des prix seront décernés par tirage aux participants.

### POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER UNE CONFÉRENCE :

- dans le cadre d'une session de conférences sur dépôt et acceptation de proposition de la conférence.

→ **Seulement 5 disponibles!**

### DIFFUSION D'UNE PUBLICITÉ DE 30 SECONDES :

- sans son, en format MP4 en rotation avec d'autres messages dans la salle d'exposition et sur la plateforme de *streaming* pendant les pauses (fournie par l'exposant).

**MONTAGE :** Dimanche 22 nov. — de 12 h à 18 h.

**DÉMONTAGE :** Mardi 24 nov. — à partir de 16 h.

## SERVICES ET AVANTAGES —

### 2 INSCRIPTIONS PAR KIOSQUE (2 JOURS / EXPOSANT)

*Repas et accès aux conférences inclus!*

- Vous devez préalablement confirmer le nom de vos participants auprès du CERIU.

### ACCÈS ILLIMITÉ À INTERNET WIFI

### DES ESPACES AMÉNAGÉS

avec tentures de fond et latérales

- de 10x 10 pi
- de 8x 10 pi

### ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

- 120v, 15A et une prise double

### TABLE DRAPÉE, DEUX CHAISES ET UNE CORBEILLE

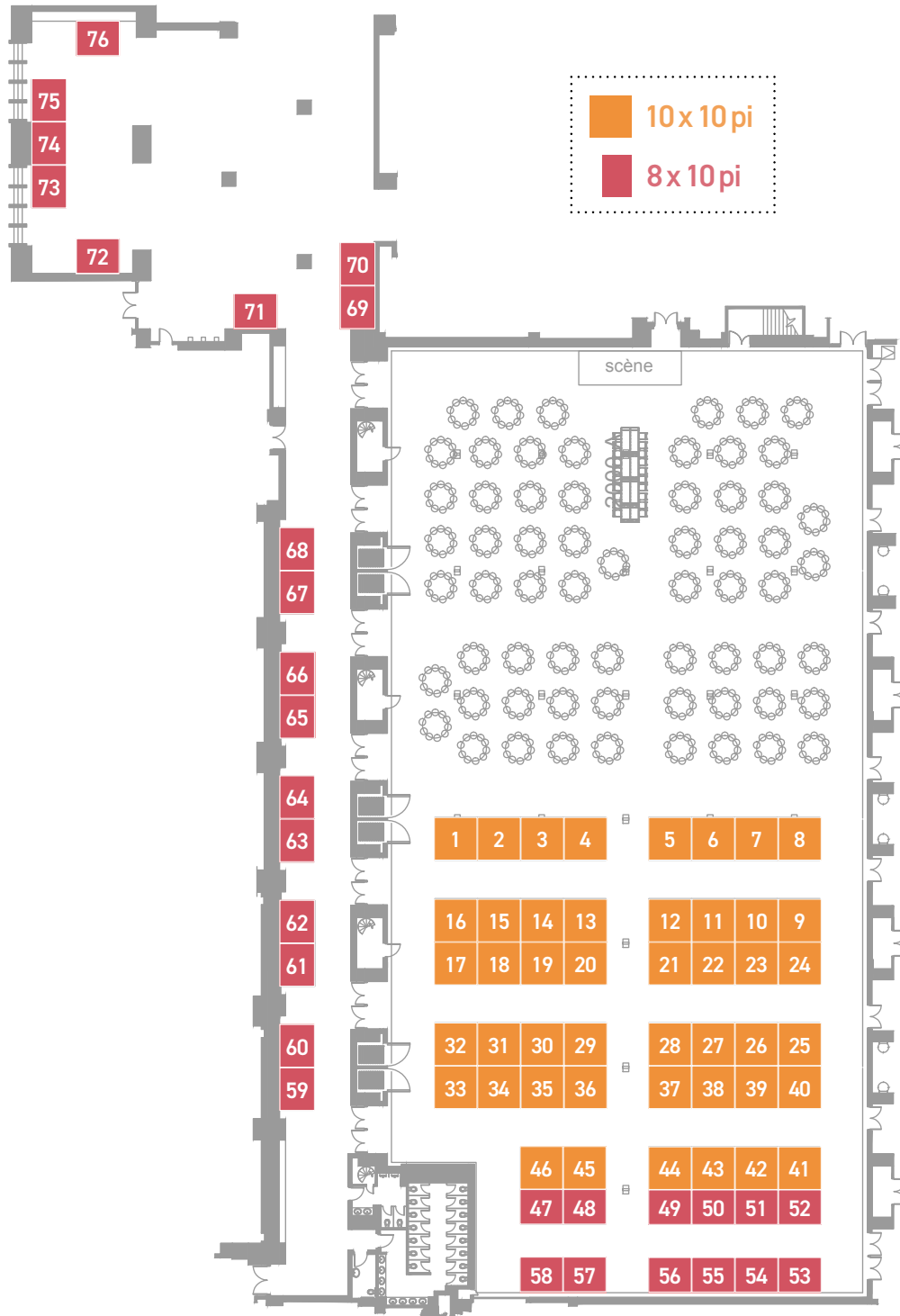
**KIOSQUE 10 x 10 pi**  
TARIFS + TAXES

**MEMBRES : 3 500 \$**  
**NON-MEMBRES : 4 200 \$**

**KIOSQUE 8 x 10 pi**  
TARIFS + TAXES

**MEMBRES : 3 000 \$**  
**NON-MEMBRES : 3 700 \$**

# PLAN — INFRAEXPO



→ Consultez le plan sur le site web du CERIU pour valider les espaces libres →

# RÉSERVATION DE KIOSQUE

## CHOIX DE VOTRE EMPLACEMENT

PREMIER CHOIX  
 Numéro de kiosque\*

#1

DEUXIÈME CHOIX  
 Numéro de kiosque\*

#2

## ÉQUIPEMENT

UNE TABLE

OUI

NON

NOMBRE DE CHAISES

0

1

2

\* voir le plan en page 6

## PERSONNE-RESSOURCE

NOM / PRÉNOM

TITRE

ORGANISATION

TÉLÉPHONE

CELLULAIRE

COURRIEL

## SERVICE DE FACTURATION

NOM DE L'ORGANISATION à facturer

COURRIEL du département ou de la personne responsable

ADRESSE (numéro et nom de rue)

VILLE

PROVINCE

PAYS

TÉLÉPHONE / # POSTE

CODE POSTAL

## TARIFS

10x10 pi

8x10 pi (#47 à 76)

MEMBRES

3 500 \$ + taxes

MEMBRES

3 000 \$ + taxes

NON-MEMBRES

4 200 \$ + taxes

NON-MEMBRES

3 700 \$ + taxes

## MODES DE PAIEMENT

→ PAYABLE 30 JOURS APRÈS RÉCEPTION DE LA FACTURE

→ LE PAIEMENT COMPLET CONFIRMERA VOTRE PARTICIPATION

**CHÈQUE** à l'ordre du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).

### FACTURE

(paiement sur réception de la facture, net 30 jours).

### CARTE DE CRÉDIT

**VISA**



mastercard

DÉTENTEUR

NUMÉRO

EXPIRATION

CCV

*J'accepte la politique de paiement et d'annulation ainsi que de payer les frais associés à l'entente de partenariat dont l'item et le montant sont dûment identifiés à la page suivante.*

# POLITIQUE DE PAIEMENT ET D'ANNULATION

## LE PRÉSENT FORMULAIRE FAIT OFFICE DE CONTRAT ET LIE LES DEUX PARTIES

Le CERIU se réserve le droit de modifier un emplacement de kiosque lorsque les circonstances l'exigent, toute modification sera sujette à discussion.

L'exposant ne peut céder à un tiers aucun de ses droits dans le présent contrat, incluant, sans limitation, ceux relatifs à l'espace d'exposition et aux laissez-passer, sans le consentement écrit préalable du CERIU.

**Aucune réservation ne sera validée si le dépôt monétaire de l'espace n'a pas été réglé dans un délai de 30 jours à partir de la réception du formulaire par le CERIU.**

L'exposant s'engage à se conformer aux dates d'échéances prescrites.

Tous les biens utilisés ou exposés sont au risque de l'exposant, et le CERIU n'assume aucune responsabilité quant à la sécurité des objets exposés en cas de vol, de feu, d'accidents ou d'autres événements, quels qu'ils soient, ni en cas de blessures corporelles ou de dommages à des biens ou à des personnes causées par les activités de l'exposant.

L'exposant doit souscrire, avant le début de l'exposition, une assurance de responsabilité civile des entreprises comprenant une limite de garantie minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) et fournir un préavis de trente (30) jours au CERIU en cas de changement important apporté à celle-ci.

L'exposant s'engage à ce que le CERIU n'assume aucune responsabilité en cas de blessure, perte ou tous dommages aux personnes, aux biens, aux équipements ou aux décorations provoqués par un accident, une perte ou toute autre cause pendant les activités de montage et de démontage.

L'exposant a pris connaissance qu'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), il est interdit par tout employé municipal d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité (art. 16.1, LEDMM).

- Le salon des exposants est réservé aux participants du congrès, les visiteurs ne sont pas autorisés.
- Les deux laissez-passer accordés aux exposants sont nominatifs et ne sont pas échangeables.
- Les exposants sont responsables de la livraison de leur matériel.

### CONDITIONS D'ANNULATION :

Des frais sont exigibles advenant une annulation de réservation de kiosque, et ce, selon le calcul suivant :

- 20% des frais si annulation 60 jours ou plus avant l'événement ;
- 40% des frais si annulation 40 jours avant l'événement ;
- 60% des frais si annulation 30 jours avant l'événement ;
- 100% des frais si annulation 20 jours ou moins avant l'événement (incluant le cas où le participant ne se présente pas à l'événement).

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR  
CE FORMULAIRE COMPLÉTÉ À :  
[infoinfra@ceriu.qc.ca](mailto:infoinfra@ceriu.qc.ca)



LA FORCE  
DU PARTENARIAT